

Disons que ces conventions sont déjà acceptées. Nous sommes entièrement renseignés à leur sujet; reste simplement la formalité de leur sanction par les Chambres.

L'alinéa suivant est ainsi conçu :

Au nombre des autres mesures que vous serez invités à examiner il y a un projet de loi relatif à l'assurance et d'autres projets concernant les brevets et les marques de commerce.

Naturellement, il nous faudra attendre que la Chambre soit saisie de ces projets. J'incline à croire qu'ils vont susciter la discussion non pas sur le terrain politique, mais sur la portée de certaines de leurs dispositions; sans doute ces mesures seront-elles renvoyées à des comités. Je doute que la Chambre trouve nécessaire d'y consacrer un temps considérable, sauf en ce qui concerne les assurances. Vient ensuite cet alinéa :

Vous serez aussi priés d'étudier des projets tendant à modifier la loi sur la marine marchande et la loi des pêcheries.

Il en est de celles-ci comme des mesures précédentes: il faut attendre qu'elles aient été présentées à la Chambre.

Voilà quel est le programme législatif. Je dois exprimer mon étonnement qu'en pareil temps, lorsque le chômage sévit si grièvement, —vu surtout l'importance attribuée par les parrains de l'Adresse à ce problème et aux efforts tentés par le Gouvernement pour le résoudre,—que le discours du trône ne dise mot des sans-travail ni d'un projet d'assurance contre le chômage. A mon sens, le chômage constitue le problème le plus important qu'aient aujourd'hui à résoudre le pays et la Chambre: le Parlement devrait l'analyser dans tous ses aspects. Mais le Gouvernement reste muet là-dessus.

Autre omission: vu l'importance qu'on attache aujourd'hui à une étude approfondie de nos régimes de banque et de crédit il est à noter que le ministère ne met de l'avant aucun projet tendant au perfectionnement de ces régimes. Pas un mot non plus sur les questions monétaires qui revêtent de nos jours une importance toute particulière. Je m'étais permis de croire que le Gouvernement consacrerait toute son attention à ces problèmes et qu'il allait saisir la Chambre d'un projet en ce sens. Je constate que mon très honorable ami le premier ministre, lors d'un discours prononcé à Toronto l'autre soir, conseilla très fortement au peuple de garder ses placements dans les banques et les compagnies d'assurance. Cet avis peut être sage, mais il y a des gens qui engagent leur vie dans l'industrie et dont le mode d'existence dépend entièrement de leur pouvoir d'achat. Ces gens ont tout intérêt à ce que leurs représentants au Parlement

étudient attentivement les questions qui concernent les banques, le crédit et la circulation de l'argent.

Il y a peut-être lieu de se réjouir que le programme législatif soit aussi peu chargé. Si les lois devaient être semblables à celles de la dernière session et de la session spéciale de 1930, alors je crois que le pays peut se féliciter de la brièveté du programme. Si un facteur a contribué aux difficultés actuelles, c'est bien la législation tarifaire extrémiste à laquelle le Gouvernement s'est livré et l'application qu'il en a faite. Comme nous le savons tous, le fort relèvement du tarif et l'interprétation qu'on a faite de la législation adoptée à cet effet, de manière à la rendre non seulement restrictive mais prohibitive dans bien des cas, font bien voir le travail de ce Parlement et du Gouvernement depuis l'arrivée au pouvoir de la nouvelle administration. Le peuple doit remercier le ciel de n'avoir pas à subir d'autres mesures de ce genre.

Ce qui importe beaucoup plus que le programme législatif lui-même c'est de fournir aux représentants du peuple l'occasion de discuter dans cette Chambre les questions qui le préoccupent au plus haut point. Au cours des deux dernières sessions on ne nous a pas permis de discuter les grands problèmes nationaux comme nous l'aurions voulu. Le Gouvernement s'est efforcé par toutes sortes de moyens d'empêcher la Chambre des communes de discuter à fond les questions les plus importantes qui lui étaient soumises. On a convoqué la session spéciale pour étudier le problème du chômage, mais au lieu de présenter des mesures à cette fin on a fait une revision étendue du tarif, et on nous a dit que le premier ministre ne pourrait pas assister à la conférence impériale si on n'adoptait cette législation dans la quinzaine qui suivrait; et c'est tout le temps qu'on nous a donné pour cette discussion. Le premier ministre a également déclaré en public que la conférence impériale aurait une grande influence sur l'avenir du Canada et qu'il était nécessaire qu'il y assiste pour protéger nos intérêts. J'affirme qu'on a préparé cette session de manière à empêcher les représentants du peuple dans cette Chambre de discuter la question du tarif, une des plus importantes qu'un gouvernement peut être appelé à étudier.

En ce qui concerne le chômage, on a présenté un projet de loi nous demandant de voter 20 millions de dollars pour le soulagement des chômeurs. Il ne nous a pas été donné de discuter cette question sous son aspect général. Le Gouvernement ne nous a fourni que très peu de renseignements sur ce qu'il avait l'intention de faire avec ces 20 millions. On ne